



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2017

À une séance ordinaire tenue le 4 décembre 2017, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

- M. Bernard Ouellet, maire
- M. Daniel Laflamme, conseiller n° 1
- M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
- M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
- Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4
- M. André Sévigny, conseiller n° 5
- M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

La directrice générale atteste que plus de 7 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Inscription des droits de parole du public
 - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements
6. Transferts de crédits

ÉTUDE :

7. SERVICE D'URBANISME

- a. Avis de motion – Règlement no 815-2017
- b. Adoption du 2^e projet de règlement no 815-2017
- c. Avis de motion – Règlement no 816-2017
- d. Adoption du 2^e projet de règlement no 816-2017
- e. Comité consultatif d'urbanisme – Nomination d'un président
- f. PIIA affichage – acceptation de 3 permis
- g. PIIA patrimoine – 115, rue Principale
- h. Dérogation mineure – 58, rue des Chalets
- i. CPTAQ – Autorisation rang Saint-Lazare

8. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

- a. Subvention au club de patinage artistique Sainte-Croix
- b. Engagement des préposées à l'arrosage et à l'entretien de la patinoire

9. SERVICE DES INCENDIES

- a. Demande à la Mutuelle des municipalités du Québec concernant le schéma de couverture de risques

10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

- a. ...

11. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE

- a. Quote-part pour le transport adapté et collectif Lobicar pour l'année 2018
- b. Commandite au comité Viactive

12. ADMINISTRATION

- a. Avis de motion – Règlement no 818-2017 décrétant les diverses compensations, taxes et tarifications pour l'année 2018
- b. Services juridiques annuels 2018



- c. Acceptation de rues et bassin de rétention
- d. Uniformisation de la signification des constats d'infraction au long émis par les municipalités
- e. Mutations immobilières – imposition du droit supplétif au droit de mutation
- f. Octroi du contrat d'entretien ménager de l'hôtel de ville et de place Francoeur
- g. Nomination de M. Daniel Laflamme à titre d'administrateur du CA de l'OMH du Sud
- h. Participation au programme Rénovation Québec - bonification AccèsLogis
- i. Achat d'un nouveau camion de récupération par le service de récupération Centre de Lotbinière

13. AGENDA POLITIQUE

- a. Point d'information : Dépôt concernant certains dons, marques d'hospitalité ou autres avantages
- b. Adoption du calendrier des séances du Conseil pour l'année 2018

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

17381-12-2017
point no 4

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 décembre 2017 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

17382-12-2017
point no 5

ADOPTION DES COMPTES ET DÉPÔT DU REGISTRE DES ENGAGEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que le maire et la directrice générale soient autorisés à les payer.

Adopté à l'unanimité

Salaires bruts payés - Novembre

Bernard Ouellet	2 702.78 \$
Léopold Rousseau	4 898.49 \$
Jean-Pierre Lamontagne	982.84 \$
Jonathan Moreau	982.84 \$
André Sévigny	982.84 \$
Julie Rousseau	982.84 \$
Alexandre D'Amour	982.84 \$
Daniel Laflamme	245.71 \$
Martine Couture	9 282.71 \$
Cathy Bergeron	7 343.63 \$
Martin Miller	3 120.62 \$
Renault Lepage	6 042.01 \$
Dany Lamontagne	5 524.47 \$
Pascale Lemay	3 935.56 \$
Membres du conseil et cadres :	48 010.18 \$
Employés voirie et bureau :	54 098.72 \$
Service de sécurité incendie :	12 928.86 \$
Bibliothèque et brigadières :	5 122.13 \$
Personnel de la SAAQ :	8 408.71 \$
Employés du Centre multifonctionnel :	3 306.51 \$
Personnel électoral :	8 510.53 \$
Total des salaires bruts payés pour novembre 2017 :	140 385.64 \$



Comptes payés - Novembre

Groupe Négotel	Téléphones	911.05 \$
Vidéotron	Services Vidéotron	91.19 \$
Telus	Cellulaires et tél. centre Multi.	1 914.02 \$
Hydro-Québec	Électricité	3 912.44 \$
Michel Morin	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Hydro-Québec	Électricité	1 207.57 \$
Produits Suncor S.E.N.C.	Essence et diesel	2 982.11 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remise gouvernementale	14 776.09 \$
Receveur général du Canada	Remise gouvernementale	11 922.37 \$
CARRA	Remise d'octobre	1 364.88 \$
Commission des normes, de l'équité...	Avis de cotisation pour 2015 et 2016	289.88 \$
Hydro-Québec	Électricité	3 569.81 \$
Marie-Nicole Mignault	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Gaz Métropolitain	Gaz à la caserne	18.04 \$
SAAQ permis spéciaux	Permis spécial pour gratte pour la pépîne	199.10 \$
Hydro-Québec	Électricité	10 999.63 \$
Opération Nez rouge Lotbinière	Contribution 2017	250.00 \$
École secondaire Beauvillage	Contribution album des finissants	80.00 \$
CLD de Lotbinière	Souper annuel Goûtez Lotbinière	210.00 \$
Fondation Philippe Boucher	Cocktail dinatoire 2018	750.00 \$
Immeubles Turcotte et Labrecque inc.	Remb. dépôts certificat de localisation	400.00 \$
Bell Mobilité inc.	Modems stations de pompage	112.81 \$
Télus	Fibre optique	776.08 \$
Hydro-Québec	Électricité	3 002.69 \$
Yves Bédard	Remb. dépenses électorales	541.18 \$
Videotron	Service Vidéotron	91.19 \$
Vanessa Croteau	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Énergies Sonic	Huile à chauffage au garage	1 372.26 \$
Hydro-Québec	Rue des Rubis	496.69 \$
9260-8033 Québec inc.	Remb. dépôts certificat de localisation	400.00 \$
Caroline Corbeil	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remises gouvernementales	33 240.01 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remise gouvernementale	525.30 \$
Info Page	Téléavertisseurs	231.73 \$
Syndicat des Métallos	Cotisation pour le mois d'octobre	859.99 \$
Interfas	Cotisation de novembre 2017	7 664.07 \$
Total des comptes payés pour le mois de novembre 2017 :		105 962.18 \$

Comptes à payer - Novembre

Groupes AB inc.	Contrôle qualitatif des matériaux au chantier	2 056.79 \$
ACA Architecture inc.	Rénovation place Francoeur	7 628.25 \$
Aerzen Canada	Filtre à air pour étangs	391.16 \$
Aiguillage Rousseau	Aiguillage de la scie radiale	13.80 \$
Alimentation Beauchesne	Nourriture pour chats	8.92 \$
Aréo-Feu	Bottes de caoutchouc et lampe	504.74 \$
Artik	Fenêtres place Francoeur	11 049.96 \$
Association de soccer Lotb.	Ajustement de la saison 2017	1 779.08 \$
Ass. des directeurs municipaux du Québec	Formation pour Martine Couture	600.17 \$
Atelier Genytech	Inspection véhicule lourd - 6 roues	161.60 \$
Atelier Mécanique 291 inc.	Entretien et réparation Cube E-350	1 340.74 \$
Banlieue Ford inc.	Pièces	21.32 \$
Bâti-Rénove inc.	Égout bouché au 37, rue du Faucon	730.09 \$
Bionest Technologies	Visite d'entretien 33, chemin Lambert	551.54 \$
Bonair SD	Climatisation salle com. et place Francoeur	646.71 \$
Brassard Buro inc.	Fourniture de bureau et plaque gravée	126.54 \$
Canac	Outils pour le réseau d'aqueduc	68.20 \$
Carquest Laurier-Station	Batterie pour le Ford Ranger	149.18 \$

**Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Cartouches Escompte inc.	Cartouches d'imprimante	216.97 \$
Casse-Croûte Lizon enr.	Repas pour les 2 jours d'élection	399.66 \$
Certified Laboratories	Aérosols	648.41 \$
Angelo Charest	Formation supplémentaire pour un employé	496.69 \$
Clôture G.P. inc.	Grillage pour patinoire et clôture parc à chiens	7 692.40 \$
Conciergerie Rive sud	Ménage salle communautaire et chalet des loisirs	697.69 \$
Construction B.M.L.	Décompte progressif no 4 et gravier parc à chiens	592 876.05 \$
Christian Côté	Remboursement achat d'outils	143.66 \$
Marcel Croteau	Ménage hôtel de ville et place Francoeur	637.68 \$
CWA	Sondes de température au réservoir des Lilas	3 935.59 \$
Pierre Demers	Remboursement achat de vêtements	49.52 \$
Distribution G.M.P.	Café pour la machine à café	173.75 \$
Kate Dubois	Animation Ôhangar	33.75 \$
École Nationale des pompiers	Inscription et guides de l'élève	1 800.68 \$
Les Éditions Yvon Blais inc.	Loi Aménagement Urbanisme - Mise à jour	162.80 \$
Entreprise Lévisiennes	Réparation nid de poule et enrobé bitumineux	284.97 \$
Envir'eau puits inc.	Recherche d'eau	4 988.25 \$
Eurofins Environnement	Essais environnementaux	543.72 \$
Fondation de l'Hôtel-Dieu	Contribution campagne majeure	2 000.00 \$
Fonds d'information sur le territoire	Droits de mutation	112.00 \$
Formules municipales	Bulletins de vote	6 417.14 \$
Garage G. Rousseau & fils inc.	Pose de pneu	32.19 \$
Gaston St-Pierre et associés	Aide professionnelle en urbanisme	244.19 \$
Groupe Archambault inc.	Achat de livres pour la bibliothèque	575.40 \$
Groupe Sani-Tech	Casier postal 5 portes - place Francoeur	309.28 \$
Hockey mineur Lotbinière	Commandite pour saison 2017-2018	250.00 \$
Hôpital vétérinaire du Cœur de Lotb.	Prescription	20.51 \$
Installation René Mailloux	Réparation micro casque	137.97 \$
Jacques Fortier ornemental enr.	Réseau d'aqueduc	51.74 \$
Javel Bois-Francs inc.	Hypochlorite en solution	1 580.40 \$
LCS	Recherche de fuites sur réseau d'aqueduc	859.44 \$
Camille Lamontagne	Animation Ôhangar	26.25 \$
Dany Lamontagne	Passerelle internet thermostats salle et remb. achats	246.90 \$
Stéphane Laroche	Remb. bottes de travail	244.92 \$
Pascale Lemay	Remb. utilisation A-25 pour salon organisateur	15.44 \$
Lumco	Ballasts électroniques	2 093.96 \$
Jocelyn Magnan Agronome	Surveillance travaux conduite d'aqueduc	1 376.25 \$
Marché Veilleux	Divers achats pour réunion	35.73 \$
Médias Transcontinental	Envoies dans Publi-Sac	377.08 \$
Melior Media	Publicité pour la programmation loisirs	746.18 \$
Annie Morin	Concours de dessin toutes catégories	25.00 \$
MRC de Lotbinière	Rôle d'évaluation et quote-part de déc.	71 728.29 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quote-part de décembre et ajustement	6 284.78 \$
Nordik Sports	Réseau eau potable - pompe de transfert d'eau	131.08 \$
Normand Côté	Divers travaux d'électricité	1 342.32 \$
Peinture Lignes Plus enr.	Peindre lignes pointillées et lignes soccer	6 046.77 \$
Éloïse Pellerin	Concours de photos - catégorie enfant	25.00 \$
Pépinière Agrofor enr.	Lilas japonais	17.19 \$
Pièce d'auto Alain Côté	Remplacement équip. garage	379.41 \$
Placide Martineau inc.	Douille pour la remorque	13.79 \$
Pluritec Itée	Services professionnels - travaux de réfection	27 063.97 \$
Premier Tech Aqua	Contrat entretien UV 2017	273.07 \$
Premier Québec inc.	Équipement	82.21 \$
PG Solutions	Formation Voilà	2 830.69 \$
Protection incendie PC inc.	Inspections visuelles sur air pack	485.01 \$

**Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Provincial Environnement inc.	Lavage du réseau d'égout et de ponceau	2 558.48 \$
Quincaillerie 2000 inc.	Pièces et accessoires	439.20 \$
Réal Huot inc.	Extension	2 373.08 \$
Réseau biblio de la Capitale-Nationale	Rendez-vous d'automne	25.00 \$
Savaria	Terre pour terrain de baseball	2 196.04 \$
Services Technologiques A.C.	Remplacement contrôleurs de température	692.15 \$
Talbot Équipement Itée	Adapteur pour le réseau d'aqueduc	57.79 \$
Sandra Talbot	Concours de photos - catégorie adulte	50.00 \$
Télé-Alarme Plus inc.	Vérification trouble	621.44 \$
Toshiba	Agrafes	98.88 \$
Transport St-Agapit inc.	Transport d'eau	3 003.73 \$
Wurth Canada	Signalisation	148.52 \$
Xérox	Versement trimestriel photocopieur urbanisme	122.73 \$

Total des comptes à payer pour le mois de novembre 2017 : 790 479.62 \$

17383-12-2017
point no 6

TRANSFERTS DE CRÉDITS

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les crédits suivants soient transférés et que les comptes ci-après énumérés soient renfloués.

LES DÉPENSES	DÉBIT	CRÉDIT
CONSEIL		
ÉLUS - ALLOCATION DE DÉPART	4 410.00 \$	
ÉLUS - FONDS DE RETRAITE	3 750.00 \$	
ÉLUS - FONDS DES SERVICES DE SANTÉ	1 650.00 \$	
ÉLUS - REG. QUÉ. D'ASS. PARENTAL	356.00 \$	
ÉLUS - R.R.Q.		4 300.00 \$
ÉLUS - ALLOCATION DE DÉPENSES		3 500.00 \$
ÉLUS - RÉMUNÉRATION		700.00 \$
ÉLUS - FORMATION		270.00 \$
ADM. ASSURANCE SALAIRE		1 396.00 \$
TOTAL - CONSEIL	10 166.00 \$	10 166.00 \$
ADMINISTRATION		
ADM. HEURES SUPPLÉMENTAIRES	700.00 \$	
ADM. FRAIS POSTE & TRANSPORT	4 000.00 \$	
ADM. DÉP. PUBLICITÉ & INFORMATION	1 100.00 \$	
ADM. SERV. PROF. - COMPTABLES	7 000.00 \$	
ADM. INFORMATIQUE	16 000.00 \$	
ADM. FORMATION	1 000.00 \$	
ADM. ASSOCIATION & ABONNEMENTS	750.00 \$	
ADM. LOC. MACH/OUTIL. & ÉQUIP.	2 250.00 \$	
ADM. ENT. & RÉP. MACH/OUTIL. & ÉQUIP.	3 000.00 \$	
ADM. ALIMENTS	125.00 \$	
ADM. PIÈCES & ACCESSOIRES	1 200.00 \$	
ADM. FOURNITURES DE BUREAU	2 100.00 \$	
ADM. ASSURANCE EMPLOI		1 800.00 \$
ADM. ASSURANCE SALAIRE		11 100.00 \$
ADM. ASSURANCE MALADIE (DENTAIRE)		3 000.00 \$
ADM. DÉPENSES DE COMMUNICATION		700.00 \$
ADM. SERV. PROF. SCIENT. & GÉNIE		11 000.00 \$
ADM. ASSURANCES		300.00 \$
ADM. BÉNÉVOLES		200.00 \$
ADM. ENT. & RÉP. BÂTIMENT		4 500.00 \$
P. FRANCOEUR - ENT. & RÉP. BÂTIMENT		6 625.00 \$
TOTAL - ADMINISTRATION	39 225.00 \$	39 225.00 \$
PLACE FRANCOEUR		
P. FRANCOEUR - RÉMUNÉRATION	800.00 \$	
P. FRANCOEUR - HEURES SUPPLÉMENTAIRES	200.00 \$	
P. FRANCOEUR - JOURS DE VACANCES	900.00 \$	
P. FRANCOEUR - ASSURANCE SALAIRE	10.00 \$	
P. FRANCOEUR - CONGÉ DE MALADIE		100.00 \$
P. FRANCOEUR - ENT. & RÉP. BÂTIMENT		810.00 \$
P. FRANCOEUR - ENT. & RÉP. ÉQUIP.		1 000.00 \$
TOTAL - PLACE FRANCOEUR	1 910.00 \$	1 910.00 \$
SAAQ		
SAAQ - HEURES SUPPLÉMENTAIRES	100.00 \$	
SAAQ - C.S.S.T.	300.00 \$	
SAAQ - ASSURANCE COLLECTIVE	100.00 \$	

**Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



SAAQ - ASSURANCE SALAIRE	125.00 \$	
SAAQ - PAPETERIE	300.00 \$	
SAAQ - REER COLLECTIF		300.00 \$
SAAQ - ASSURANCES		60.00 \$
SAAQ - FRAIS DE BANQUE		205.00 \$
SAAQ - ENT. ÉQUIPEMENT		160.00 \$
SAAQ - PIÈCES & ACCESSOIRES		200.00 \$
TOTAL - SAAQ	925.00 \$	925.00 \$
GREFFE		
GREFFE - RÉMUNÉRATION	4 225.00 \$	
GREFFE - ASSURANCE EMPLOI	50.00 \$	
GREFFE - FONDS DES SERVICES DE SANTÉ	750.00 \$	
GREFFE - COTISATIONS C.S.S.T.	30.00 \$	
GREFFE - FRAIS POSTE & TRANSPORT	2 100.00 \$	
GREFFE - ALIMENTS & REPAS	750.00 \$	
GREFFE - PAPETERIE	5 500.00 \$	
GREFFE - R.R.Q.		20.00 \$
GREFFE - SERV. JURIDIQUE		100.00 \$
GREFFE - REMB. DÉP. CANDIDATS		4 400.00 \$
P. FRANCOEUR - ENT. & RÉP. BÂTIMENT		8 885.00 \$
TOTAL - GREFFE	13 405.00 \$	13 405.00 \$
AUTRES		
ENTRAIDE - ENT. & RÉP. BÂTIMENT	500.00 \$	
SOCIÉTÉ PROT. DES ANIMAUX	400.00 \$	
ÉVALUATION MUNICIPALE		900.00 \$
TOTAL - AUTRES	900.00 \$	900.00 \$
SÉCURITÉ INCENDIE		
POMPIERS - JOURS DE VACANCES	200.00 \$	
POMPIERS - ASSURANCE SALAIRE	100.00 \$	
POMPIERS - COMMUNICATION	2 500.00 \$	
POMPIERS - DÉP. DE PUBLICITÉ	125.00 \$	
POMPIERS - INFORMATIQUE	50.00 \$	
POMPIERS - COTISATIONS & ABONNEMENT	1 000.00 \$	
POMPIERS - ENT. & RÉP. BÂTIMENT	500.00 \$	
POMPIERS - ENT. & RÉP. VÉHICULES	3 500.00 \$	
POMPIERS - RÉGIME DES RENTES RRQ		3 000.00 \$
POMPIERS - ASSURANCE MALADIE (DENTAIRE)		4 975.00 \$
TOTAL - SÉCURITÉ INCENDIE	7 975.00 \$	7 975.00 \$
PROTECTION INCENDIE (INDUSTRIES)		
PROT. INCENDIE (IND.) - SALAIRES	5 400.00 \$	
PROT. INCENDIE (IND.) - REER	325.00 \$	
PROT. INCENDIE (IND.) - RRQ	300.00 \$	
PROT. INCENDIE (IND.) - ASS. EMPLOI	100.00 \$	
PROT. INCENDIE (IND.) - FONDS SERV. SANTÉ	250.00 \$	
PROT. INCENDIE (IND.) - C.S.S.T.	100.00 \$	
PROT. INCENDIE (IND.) - RQAP	50.00 \$	
PROT. INCENDIE (IND.) - ASS. COLL.	50.00 \$	
PROT. INCENDIE (IND.) - ASS. SALAIRE	200.00 \$	
PROT. INCENDIE (IND.) - COMMUNICATION	650.00 \$	
PROT. INCENDIE (IND.) - INFRASTRUCTURE	3 500.00 \$	
PROT. INCENDIE (IND.) - ENT/RÉP. MACH.ÉQUIP	10 000.00 \$	
PROT. INCENDIE (IND.) - ÉLECTRICITÉ	5 000.00 \$	
VOIRIE - INFRASTRUCTURE		25 925.00 \$
TOTAL - PROT. INCENDIE (INDUSTRIES)	25 925.00 \$	25 925.00 \$
VOIRIE MUNICIPALE		
VOIRIE - CONGÉS FÉRIÉS & MOBILES	50.00 \$	
VOIRIE - ASSURANCE SALAIRE	300.00 \$	
VOIRIE - COMMUNICATION	2 000.00 \$	
VOIRIE - INFORMATIQUE	500.00 \$	
VOIRIE - IMMATRICULATION	1 350.00 \$	
VOIRIE - ENT. & RÉP. MACH./ÉQUIP.	12 000.00 \$	
VOIRIE - ARTICLES DE NETTOYAGE	850.00 \$	
VOIRIE - ASSURANCE DÉDUCTIBLE	500.00 \$	
VOIRIE - FRAIS DE POSTE		1 000.00 \$
VOIRIE - SERV. PROF. & GÉNIE		8 500.00 \$
VOIRIE - FORMATION		2 000.00 \$
VOIRIE - PIÈCES & ACCESSOIRES		6 050.00 \$
TOTAL - VOIRIE MUNICIPALE	17 550.00 \$	17 550.00 \$
ENLÈVEMENT DE LA NEIGE		
NEIGE - DÉPÔT À NEIGE	850.00 \$	
NEIGE - SECTEUR RURAL	4 500.00 \$	
VOIRIE - PIÈCES & ACCESSOIRES		5 350.00 \$
ÉCLAIRAGE DES RUES & SIGNALISATION		
ÉCLAIRAGE - ENT. MACH./ÉQUIP.	5 000.00 \$	
ÉCLAIRAGE - ÉLECTRICITÉ	15 000.00 \$	
SIGNALISATION - PIÈCES & ACCESSOIRES	2 500.00 \$	
VOIRIE - PIÈCES & ACCESSOIRES		5 000.00 \$
SIGNALISATION - LIGNAGE		11 000.00 \$
VOIRIE - PRODUITS CHIMIQUES		3 000.00 \$
VOIRIE - INFRASTRUCTURE		3 500.00 \$
TOTAL - ENL. DE LA NEIGE ET ÉCLAIRAGE DES RUES	27 850.00 \$	27 850.00 \$

**Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



TRAITEMENT D'EAU POTABLE		
TRAITEMENT EAU - SALAIRES	40 000.00 \$	
TRAITEMENT EAU - CONGÉ DE MALADIE	300.00 \$	
TRAITEMENT EAU - JOURS DE VACANCES	7 200.00 \$	
TRAITEMENT EAU - FONDS SERV. SANTÉ	1 000.00 \$	
TRAITEMENT EAU - ASSURANCE SALAIRE	250.00 \$	
TRAITEMENT EAU - ASS. MALADIE (DENTAIRE)	2 400.00 \$	
TRAITEMENT EAU - COMMUNICATION	4 000.00 \$	
TRAITEMENT EAU - SERV. SCIENT.	3 400.00 \$	
TRAITEMENT EAU - INFORMATIQUE	900.00 \$	
TRAITEMENT EAU - ASSURANCES	660.00 \$	
TRAITEMENT EAU - LOC. MACH./ÉQUIP.	4 100.00 \$	
TRAITEMENT EAU - ENT. BÂTIMENT	15 000.00 \$	
TRAITEMENT EAU - ENT. ÉQUIPEMENT	40 000.00 \$	
TRAITEMENT EAU - ESSENCE	100.00 \$	
TRAITEMENT EAU - PIÈCES & ACCESSOIRES	23 000.00 \$	
TRAITEMENT EAU - PAPETERIE	340.00 \$	
TRAITEMENT EAU - ACHAT EAU	86 000.00 \$	
TRAITEMENT EAU - REER		4 000.00 \$
TRAITEMENT EAU - ASSURANCE-EMPLOI		2 000.00 \$
TRAITEMENT EAU - C.S.S.T.		1 000.00 \$
TRAITEMENT EAU - ASS. COLL.		500.00 \$
TRAITEMENT EAU - FRAIS POSTE		1 500.00 \$
TRAITEMENT EAU - FORMATION		4 000.00 \$
TRAITEMENT EAU - IMMATRICULATION		1 300.00 \$
DISTRIBUTION EAU - SERV. PROF.		6 500.00 \$
DISTRIBUTION EAU - INFRASTRUCTURE		15 000.00 \$
TRAIT. EAUX USÉES - LOC. MACHINERIE		2 000.00 \$
TRAIT. EAUX USÉES - INFRASTRUCTURE		55 000.00 \$
TRAIT. EAUX USÉES - ENT. BÂTIMENT		8 000.00 \$
TRAIT. EAUX USÉES - ENT. MACH./ÉQUIP		20 000.00 \$
RÉSEAU ÉGOUT - SERV. SCIENT.		25 000.00 \$
RÉSEAU ÉGOUT - ENT. MACH./ÉQUIP		5 000.00 \$
VOIRIE - INFRASTRUCTURE		77 850.00 \$
TOTAL - TRAITEMENT EAU	228 650.00 \$	228 650.00 \$
RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE L'EAU		
DISTRIBUTION EAU - SALAIRE	14 000.00 \$	
DISTRIBUTION EAU - PIÈCES & ACCESSOIRES		14 000.00 \$
TOTAL - RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE L'EAU	14 000.00 \$	14 000.00 \$
TRAITEMENT EAUX USÉES		
TRAIT. EAUX USÉES - SALAIRES	9 000.00 \$	
TRAIT. EAUX USÉES - HEURES SUPPL.	500.00 \$	
TRAIT. EAUX USÉES - VACANCES	50.00 \$	
TRAIT. EAUX USÉES - FONDS SERV. SANTÉ	800.00 \$	
TRAIT. EAUX USÉES - ASS. SALAIRE	50.00 \$	
TRAIT. EAUX USÉES - POSTE	250.00 \$	
TRAIT. EAUX USÉES - PROD. ENTRETIEN	65.00 \$	
TRAIT. EAUX USÉES - PAPETERIE	250.00 \$	
TRAIT. EAUX USÉES - CONGÉ MALADIE		265.00 \$
TRAIT. EAUX USÉES - SERV. PROF.		2 000.00 \$
TRAIT. EAUX USÉES - FORMATION		7 000.00 \$
TRAIT. EAUX USÉES - IMMATRICULATION		1 700.00 \$
TOTAL - TRAITEMENT EAUX USÉES	10 965.00 \$	10 965.00 \$
RÉSEAUX D'ÉGOUT		
RÉSEAU ÉGOUT - SALAIRES	2 000.00 \$	
RÉSEAU ÉGOUT - HEURES SUPPL.	100.00 \$	
RÉSEAU ÉGOUT - VACANCES	300.00 \$	
RÉSEAU ÉGOUT - INFRASTRUCTURE		2 400.00 \$
TOTAL - RÉSEAUX ÉGOUT	2 400.00 \$	2 400.00 \$
CUEILLETTE ET TRANSPORTS		
ORDURES - COMMUNICATION	1 700.00 \$	
ORDURES - ASSURANCES	6 000.00 \$	
ORDURES SUPPL. - SALAIRES		3 000.00 \$
ORDURES SUPPL. - HEURES SUPPL.		100.00 \$
ORDURES SUPPL. - CONGÉ MALADIE		100.00 \$
ORDURES SUPPL. - VACANCES		300.00 \$
ORDURES SUPPL. - REER		500.00 \$
ORDURES SUPPL. - RRQ		450.00 \$
ORDURES SUPPL. - FONDS SERV. SANTÉ		400.00 \$
ORDURES SUPPL. - CSST		150.00 \$
ORDURES SUPPL. - ASS. MALADIE (DENTAIRE)		400.00 \$
ORDURES SUPPL. - ENT. & RÉP. CONTENEURS		1 600.00 \$
ORDURES - SALAIRES		700.00 \$
RÉCUP. - PIÈCES & ACCESSOIRES	6 400.00 \$	
ENTRETIEN CONTENEURS		6 000.00 \$
RÉCUPÉRATION CONTRAT		400.00 \$
TOTAL - CUEILLETTE ET TRANSPORT	14 100.00 \$	14 100.00 \$
PLAN DE GESTION		
QUOTE-PART - PROT. ENV. PGMR	90 000.00 \$	
QUOTE-PART - FOSSES SEPTIQUES		90 000.00 \$
PARTICIPATION OMH	970.00 \$	
RÉCUPÉRATION D'EAU DE PLUIE		970.00 \$
TOTAL - PLAN DE GESTION	90 970.00 \$	90 970.00 \$

**Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT		
URBANISME - HEURES SUPPLÉMENTAIRES	6 600.00 \$	
URBANISME - ASSURANCE VIE	300.00 \$	
URBANISME - ASSURANCE SALAIRE	100.00 \$	
URBANISME - COMMUNICATION	725.00 \$	
URBANISME - SERV. JURIDIQUE	20 000.00 \$	
URBANISME - INFORMATIQUE	14 400.00 \$	
URBANISME - PIÈCES & ACCESSOIRES	250.00 \$	
URBANISME - SALAIRES		4 000.00 \$
URBANISME - REER		5 500.00 \$
URBANISME - RRQ		500.00 \$
URBANISME - ASSURANCE EMPLOI		750.00 \$
URBANISME - ASS. MALADIE (DENTAIRE)		2 700.00 \$
URBANISME - FRAIS DÉPLACEMENT		400.00 \$
URBANISME - FRAIS DE POSTE		1 800.00 \$
URBANISME - SERV. PROF.		17 400.00 \$
URBANISME - ASSURANCES		1 025.00 \$
URBANISME - ENT. SYST. TERTIAIRE		2 500.00 \$
URBANISME - FORMATION		2 000.00 \$
URBANISME - ASS. & ABONNEMENTS		400.00 \$
URBANISME - LOC. ÉQUIP.		500.00 \$
URBANISME - ENT. MACH./ÉQUIP.		2 000.00 \$
URBANISME - ALIMENTS		200.00 \$
URBANISME - PAPETERIES		700.00 \$
TOTAL - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOP.	42 375.00 \$	42 375.00 \$
INDUSTRIES ET COMMERCES		
AMÉNAGEMENT - PIÈCES & ACCESSOIRES	330.00 \$	
PARC. IND. DÉV. - AFFICHE		330.00 \$
TOTAL - INDUSTRIES ET COMMERCES	330.00 \$	330.00 \$
HORTICULTURE		
HORT. - ENT. & RÉP. ARBRES	11 750.00 \$	
ARBRES - CÉLÉBRONS LES NAISSANCES	75.00 \$	
HORT. - SALAIRES		780.00 \$
HORT. - CONGÉ DE MALADIE		50.00 \$
HORT. - ENT. PELOUSE		1 600.00 \$
HORT. - ALIMENTS		50.00 \$
HORT. - PIÈCES & ACCESSOIRES		500.00 \$
HORT. - ACHAT ARBRES & PLANTES		7 790.00 \$
PARC IND. DÉV. - AFFICHE		1 055.00 \$
TOTAL - HORTICULTURE	11 825.00 \$	11 825.00 \$
SALLE COMMUNAUTAIRE		
SALLE COMM. - SALAIRES	3 500.00 \$	
SALLE COMM. - HEURES SUPPLÉMENTAIRES	25.00 \$	
SALLE COMM. - VACANCES	25.00 \$	
SALLE COMM. - ASSOCIATION & ABONNEMENTS	30.00 \$	
SALLE COMM. - BUANDERIE	2 000.00 \$	
SALLE COMM. - ENT. MACH./OUTIL & ÉQUIP	1 000.00 \$	
SALLE COMM. - ÉLECTRICITÉ	3 000.00 \$	
SALLE COMM. - ENT. BÂTIMENT		9 580.00 \$
TOTAL - SALLE COMMUNAUTAIRE	9 580.00 \$	9 580.00 \$
CENTRE MULTIFONCTIONNEL		
CENTRE MULTI. - SALAIRES	20 000.00 \$	
CENTRE MULTI. - HEURES SUPPL.	800.00 \$	
CENTRE MULTI. - CONGÉS FÉRIÉS	1 000.00 \$	
CENTRE MULTI. - RRQ	750.00 \$	
CENTRE MULTI. - FONDS SERV. SANTÉ	1 000.00 \$	
CENTRE MULTI. - CSST	400.00 \$	
CENTRE MULTI. - RQAP	80.00 \$	
CENTRE MULTI. - ASS. COLLECTIVE	1 100.00 \$	
CENTRE MULTI. - FRAIS DE POSTE	1 400.00 \$	
CENTRE MULTI. - INFORMATIQUE	2 700.00 \$	
CENTRE MULTI. - ACTIVITÉS JEUNES & ADOS	3 500.00 \$	
CENTRE MULTI. - BUANDERIE	7 000.00 \$	
CENTRE MULTI. - ENT. BÂTIMENT	20 000.00 \$	
CENTRE MULTI. - ENT. MACH./ÉQUIP.	10 000.00 \$	
CENTRE MULTI. - ALIMENTS	250.00 \$	
CENTRE MULTI. - PROD. CHIMIQUES	425.00 \$	
CENTRE MULTI. - DÉDUCTIBLE	2 500.00 \$	
CENTRE MULTI. - COMMUNICATION		18 000.00 \$
CENTRE MULTI. - PUBLICITÉ		5 200.00 \$
CENTRE MULTI. - SERV. PROF.		2 800.00 \$
CENTRE MULTI. - DISTRIBUTRICE		500.00 \$
PARC DES VIGNES - SALAIRES		10 000.00 \$
LOISIRS - ENT. BÂTIMENT & TERRAIN		36 405.00 \$
TOTAL - CENTRE MULTIFONCTIONNEL	72 905.00 \$	72 905.00 \$
LOISIRS		
LOISIRS - SALAIRES	11 000.00 \$	
LOISIRS - HEURES SUPPLÉMENTAIRES	3 100.00 \$	
LOISIRS - VACANCES	1 000.00 \$	
LOISIRS - CONTRIBUTION EMPLOYEUR	400.00 \$	
LOISIRS - FONDS SERV. SANTÉ	1 100.00 \$	
LOISIRS - CSST	500.00 \$	
LOISIRS - RQAP	100.00 \$	
LOISIRS - ASSURANCE SALAIRE	250.00 \$	

**Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



LOISIRS - COMMUNICATION	600.00 \$	
LOISIRS - ASSURANCES	620.00 \$	
LOISIRS - FORMATION	20.00 \$	
LOISIRS - IMMATRICULATION	155.00 \$	
LOISIRS - ASS. & ABONNEMENTS	350.00 \$	
LOISIRS - FRAIS DE BANQUE	5 000.00 \$	
LOISIRS - LOC. MACHINERIE & ÉQUIP.	100.00 \$	
LOISIRS - ENT. VÉHICULES	2 000.00 \$	
LOISIRS - ENT. MACH/OUTIL & ÉQUIP.	13 000.00 \$	
LOISIRS - ALIMENTS	325.00 \$	
LOISIRS - ESSENCE	1 500.00 \$	
LOISIRS - PIÈCES & ACCESSOIRES	3 000.00 \$	
LOISIRS - ARTICLES DE NETTOYAGE	1 000.00 \$	
LOISIRS - PAPETERIE	800.00 \$	
LOISIRS - FOURNITURE MÉDICALE	25.00 \$	
LOISIRS - REER		2 000.00 \$
LOISIRS - ASSURANCE EMPLOI		450.00 \$
LOISIRS - ASS. MALADIE (DENTAIRE)		600.00 \$
LOISIRS - FRAIS DE DÉPLACEMENT		240.00 \$
LOISIRS - FRAIS DE POSTE		200.00 \$
LOISIRS - PUBLICITÉ		5 200.00 \$
LOISIRS - SERV. PROF.		24 400.00 \$
LOISIRS - INFORMATIQUE		780.00 \$
LOISIRS - MÉNAGE		1 000.00 \$
LOISIRS - HOCKEY MINEUR		3 500.00 \$
LOISIRS - ÉQUIPEMENT		7 575.00 \$
TOTAL - LOISIRS	45 945.00 \$	45 945.00 \$
TERRAIN DE JEUX		
TDJ - SALAIRES	19 400.00 \$	
TDJ - VACANCES	810.00 \$	
TDJ - ASSURANCE EMPLOI	120.00 \$	
TDJ - FONDS SERV. SANTÉ	885.00 \$	
TDJ - CSST	390.00 \$	
TDJ - RQAP	100.00 \$	
TDJ - FORMATION	1 460.00 \$	
TDJ - SORTIES	7 690.00 \$	
TDJ - LOCATION AUTOBUS	4 000.00 \$	
TDJ - ENT. & RÉP. ÉQUIPEMENT	810.00 \$	
TDJ - ÉPICERIE	570.00 \$	
TDJ - MATÉRIEL & ÉQUIPEMENTS	475.00 \$	
TDJ - RRQ		1 060.00 \$
TDJ - FRAIS DE DÉPLACEMENT		500.00 \$
TDJ - CHANDAILS		420.00 \$
TDJ - PAPETERIE		200.00 \$
TDJ - FOURNITURE MÉDICALE		130.00 \$
SOCCER - SALAIRES		180.00 \$
SOCCER - ARBITRES		1 000.00 \$
SOCCER - ASS. & ABONNEMENTS		1 350.00 \$
SOCCER - LIGNES		1 000.00 \$
SOCCER - PIÈCES & ACCESSOIRES		900.00 \$
SOCCER - ÉQUIPEMENT		1 700.00 \$
SOCCER - FOURNITURE MÉDICALE		100.00 \$
PARC DES VIGNES - ENT. BÂTIMENT		23 000.00 \$
PARC DES VIGNES - SALAIRES		5 170.00 \$
TOTAL - TERRAIN DE JEUX	36 710.00 \$	36 710.00 \$
SOCCER		
SOCCER - RESPONSABLE	300.00 \$	
SOCCER - ARBITRES		300.00 \$
TOTAL - SOCCER	300.00 \$	300.00 \$
PARC RUE DES VIGNES		
PARC DES VIGNES - ASS. SALAIRES	25.00 \$	
PARC DES VIGNES - PUBLI. & INFO.	180.00 \$	
PARC DES VIGNES - ENT. MACH/OUTIL	2 500.00 \$	
PARC DES VIGNES - ASSURANCES		700.00 \$
PARC DES VIGNES - LOC. ÉQUIP.		1 500.00 \$
PARC DES VIGNES - ART. NETTOYAGE		505.00 \$
TOTAL - PARC RUE DES VIGNES	2 705.00 \$	2 705.00 \$
LOISIRS - AUTRES		
FÊTE AU VILLAGE - PM FAMILIALE	7 750.00 \$	
FÊTE AU VILLAGE - REPAS	2 425.00 \$	
FÊTE AU VILLAGE - PUBLICITÉ	825.00 \$	
FONDATION HÔTEL-DIEU DE LÉVIS	2 000.00 \$	
FÊTE AU VILLAGE - BAR		1 350.00 \$
FÊTE AU VILLAGE - SOIRÉE MUSICALE		3 800.00 \$
FÊTE AU VILLAGE - DIVERS		1 400.00 \$
PARC DES VIGNES - PIÈCES & ACCESSOIRES		6 450.00 \$
TOTAL - LOISIRS (AUTRES)	13 000.00 \$	13 000.00 \$
BIBLIOTHÈQUE		
BIBLIO. - ASSURANCE VIE	1 100.00 \$	
BIBLIO. - FRAIS DE DÉPLACEMENT	200.00 \$	
BIBLIO. - INFORMATIQUE	1 000.00 \$	
BIBLIO. - ALIMENTS	150.00 \$	
BIBLIO. - SALAIRES		2 450.00 \$
TOTAL - BIBLIOTHÈQUE	2 450.00 \$	2 450.00 \$

**Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



FINANCEMENT, IMMOBILISATIONS ET ACTIVITÉS D'INVESTIS.		
INTÉRÊTS - EMPRUNT TEMPORAIRE	1 500.00 \$	
REMB. MUN. BOIS & DES CÈDRES	800.00 \$	
ACT. FIN. IMMO. 62, RUE DE L'ÉGLISE	8 712.00 \$	
ACT. FIN. PUIITS 07/2014 TERRAIN & SERVITUDE	1 450.00 \$	
ACT. FIN. TRACTEUR KUBOTA LOISIRS	4 095.00 \$	
ACT. FIN. BANCS ALUMINIUM (PARC VIGNES)	725.00 \$	
ACT. FIN. ABRI POUR JEUX D'EAU (OMBRE)	270.00 \$	
ACT. FIN. ABREUVOIR	3 310.00 \$	
ACT. FIN. BACS BLEUS 2017	14 740.00 \$	
ACT. FIN. RECHERCHE EN EAU 2017	120 000.00 \$	
ACT. FIN. BBQ	1 640.00 \$	
ACT. FIN. PAVAGE 2017	553 320.00 \$	
ACT. FIN. MODULE DE SKATE	16 720.00 \$	
ACT. FIN. ABRIS POUR SOCCER	12 165.00 \$	
PROPRIÉTÉ 62 RUE DE L'ÉGLISE	8 712.00 \$	
PAVAGE 2017	553 320.00 \$	
RECHERCHE EN EAU 2017	120 000.00 \$	
BACS BLEUS 2017	14 740.00 \$	
TRACTEUR KUBOTA LOISIRS	4 095.00 \$	
BANCS ALUMINIUM (PARC DES VIGNES)	725.00 \$	
ABRI POUR JEUX D'EAU (OMBRE)	270.00 \$	
ABREUVOIR	3 310.00 \$	
BBQ	1 640.00 \$	
MODULE DE SKATE	16 720.00 \$	
ABRIS POUR SOCCER	12 165.00 \$	
ACT. INV. 62 RUE DE L'ÉGLISE		8 712.00 \$
ACT. INV. PUIITS 07/2014 (TERRAIN & SERVITUDE)		1 450.00 \$
ACT. INV. TRACTEUR KUBOTA LOISIRS		4 095.00 \$
ACT. INV. BANCS ALUMINIUM		725.00 \$
ACT. INV. ABRI POUR JEUX D'EAU (OMBRE)		270.00 \$
ACT. INV. ABREUVOIR		3 310.00 \$
ACT. INV. BACS BLEUS 2017		14 740.00 \$
ACT. INV. RECHERCHE EN EAU 2017		120 000.00 \$
ACT. INV. BBQ		1 640.00 \$
ACT. INV. PAVAGE 2017		553 320.00 \$
ACT. INV. MODULE DE SKATE		16 720.00 \$
ACT. INV. ABRIS POUR SOCCER		12 165.00 \$
ACT. FIN. LUMINAIRES DE RUE		10 000.00 \$
ACT. FIN. DÉV. ST-APOLLINAIRE		1 000.00 \$
ACT. FIN. CHAISES SALLE COMMUNAUTAIRE		25 000.00 \$
ACT. FIN. FILET PROTECTEUR T/BALLE		19 525.00 \$
ACT. FIN. PARC À CHIEN		15 000.00 \$
ACT. FIN. ÉQUIP. CHALET LOISIRS		14 600.00 \$
ACT. FIN. BANCS ALUMINIUM (PARC T/FOX)		1 300.00 \$
ACT. FIN. STATION D'ENTRAINEMENT		40 000.00 \$
ACT. FIN. JEUX POUR ENFANTS		5 000.00 \$
ACT. FIN. PANNEAUX DE SCÈNES		1 350.00 \$
ACT. FIN. TABLES RONDES & CHAISES (CENTRE)		3 000.00 \$
ACT. FIN. MODULES DE JEUX (MAISON FAMILLE)		30 000.00 \$
ACT. FIN. MODULES D'ENTRAINEMENT (FAMILLE)		5 000.00 \$
ACT. FIN. TABLES (MAISON FAMILLE)		3 000.00 \$
ACT. FIN. BANCS (MAISON FAMILLE)		1 800.00 \$
ACT. FIN. ÉCLAIRAGE (MAISON FAMILLE)		2 500.00 \$
ACT. FIN. JEUX POUR ENFANTS (DISTRICT)		3 000.00 \$
ACT. FIN. STATIONS D'ARRÊTS PISTE MULTI.		5 000.00 \$
ACT. FIN. SYST. DÉCHIQUETAGE ÉTANGS		90 000.00 \$
ACT. FIN. PUIITS 07/2014 TERRAIN & SERVITUDE		75 000.00 \$
ACT. FIN. TROTTOIRS RUE PRINCIPALE (IGA)		17 250.00 \$
ÉCLAIRAGE PUBLIC		10 000.00 \$
DÉVELOPPEMENT ST-APOLLINAIRE		1 000.00 \$
TROTTOIR RUE PRINCIPALE (IGA)		17 250.00 \$
PAVAGE PRAIRIE-GRILLÉE		100 000.00 \$
PAVAGE BOIS-FRANC		115 000.00 \$
PAVAGE GASPÉ		95 000.00 \$
PUIITS 07/2014 (TERRAIN ET SERVITUDE)		73 500.00 \$
SYSTÈME DÉCHIQUETAGE ÉTANGS		90 000.00 \$
CHAISES POUR SALLE COMMUNAUTAIRE		25 000.00 \$
FILET PROTECTEUR T/BALLE		19 525.00 \$
PARC À CHIEN		15 000.00 \$
ÉQUIPEMENT CHALET DES LOISIRS		14 600.00 \$
BANCS ALUMINIUM (PARC T/FOX)		1 300.00 \$
STATION D'ENTRAINEMENT (T/FOX)		40 000.00 \$
JEUX POUR ENFANTS (T/FOX)		5 000.00 \$
PANNEAUX SCÈNES ET CHARIOTS		1 350.00 \$
TABLES RONDES & CHAISES (CENTRE)		3 000.00 \$
MODULE DE JEUX (MAISON FAMILLE)		30 000.00 \$
MODULE D'ENTRAINEMENT (MAISON FAMILLE)		5 000.00 \$
TABLES (MAISON FAMILLE)		3 000.00 \$
BANCS (MAISON FAMILLE)		1 800.00 \$
ÉCLAIRAGE (PARC MAISON FAMILLE)		2 500.00 \$
JEUX POUR ENFANTS (DISTRICT)		3 000.00 \$
STATIONS D'ARRÊTS PISTE MULTI.		5 000.00 \$
LOISIRS - ENT. BÂTIMENT & TERRAIN		61 172.00 \$
ACT. INV. DÉVELOPPEMENT ST-APO	1 000.00 \$	
ACT. INV. LUMINAIRES DE RUE	10 000.00 \$	
ACT. INV. CHAISES SALLE COMMUNAUTAIRE	25 000.00 \$	
ACT. INV. FILET PROTECTEUR T/BALLE	19 525.00 \$	
ACT. INV. PARC À CHIENS	15 000.00 \$	



ACT. INV. ÉQUIP. CHALET DES LOISIRS	14 600.00 \$	
ACT. INV. BANCS ALUMINIUM (PARC T/FOX)	1 300.00 \$	
ACT. INV. STATION D'ENTRAÎNEMENT (PARC)	40 000.00 \$	
ACT. INV. JEUX POUR ENFANTS (T/FOX)	5 000.00 \$	
ACT. INV. PANNEAUX DE SCÈNE	1 350.00 \$	
ACT. INV. TABLES RONDES & CHAISES	3 000.00 \$	
ACT. INV. MODULE DE JEUX (MAISON FAMILLE)	30 000.00 \$	
ACT. INV. MODULE D'ENTRAÎNEMENT (FAMILLE)	5 000.00 \$	
ACT. INV. TABLES (MAISON FAMILLE)	3 000.00 \$	
ACT. INV. BANCS (MAISON FAMILLE)	1 800.00 \$	
ACT. INV. ÉCLAIRAGE (MAISON FAMILLE)	2 500.00 \$	
ACT. INV. JEUX POUR ENFANTS (DISTRICT)	3 000.00 \$	
ACT. INV. STATION D'ARRÊTS PISTE MULTI.	5 000.00 \$	
ACT. INV. SYST. DÉCHICQUETAGE ÉTANGS	90 000.00 \$	
ACT. INV. PUIITS 07/2014 (TERRAIN & SERVITUDE)	75 000.00 \$	
ACT. INV. TROTTOIR RUE PRINCIPALE (IGA)	17 250.00 \$	
TOTAL - IMMOBILISATIONS & ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	1 843 469.00 \$	1 843 469.00 \$
GRAND TOTAL	2 588 510.00 \$	2 588 510.00 \$

17384-12-2017
point no 7a

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NO 815-2017

Avis de motion est par les présentes donné par Julie Rousseau, conseillère no 4, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement no 815-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 590-2007 et ses amendements, afin d'actualiser le chapitre 11 relatif au stationnement hors rue, à l'accès véhiculaire et l'aire de manœuvre.

17385-12-2017
point no 7b

ADOPTION DU 2^e PROJET DE RÈGLEMENT NO 815-2017

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier certaines normes relatives au stationnement hors rue du règlement de zonage no 590-2007 pour faciliter son application;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation, tenue par le Conseil et présidée par le Maire, a eu lieu le 29 novembre 2017;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Qu'un second projet de règlement portant le n° 815-2017 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

17386-12-2017
point no 7c

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NO 816-2017

Avis de motion est par les présentes donné par André Sévigny, conseiller no 5, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement no 816-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 590-2007 et ses amendements, afin d'agrandir les limites de la zone 113.2R à même les zones 113.3R et 113.4R.



17387-12-2017
point no 7d

ADOPTION DU 2^e PROJET DE RÈGLEMENT NO 816-2017

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QU'un promoteur a demandé une modification du règlement de zonage no 590-2007 afin d'ajouter des terrains pour des habitations unifamiliales jumelées dans la phase I de son développement;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation, tenue par le Conseil et présidée par le Maire, a eu lieu le 29 novembre 2017;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce second projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Qu'un second projet de règlement portant le no 816-2017 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

17388-12-2017
point no 7e

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – NOMINATION D'UN PRÉSIDENT

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement no 250-1996 constituant le comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU QUE le CCU se compose de cinq membres résidents de la municipalité et de deux membres du conseil municipal;

ATTENDU QUE le poste de président du Comité s'est libéré à la suite de l'élection municipale;

ATTENDU QUE les membres du conseil nommés par le conseil municipal pour faire partie du Comité sont Madame Julie Rousseau et Monsieur Jonathan Moreau;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

De nommer Madame Julie Rousseau à titre de présidente du Comité.

Adopté à l'unanimité

17389-12-2017
point no 7f

PIIA AFFICHAGE – ACCEPTATION DE 3 PERMIS

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les demandes de permis d'affichage suivantes :

- Numéro 2017-721 pour le 21-23, rue Industrielle afin d'installation une enseigne murale à la façade du bâtiment principal faisant face à l'autoroute;
- Numéro 2017-745 pour le 259, rue Laurier afin de modifier l'enseigne autonome existante;
- Numéro 2017-759 pour le 94, rue Principale afin de modifier l'affichage de l'enseigne autonome existante.

ATTENDU QUE ces dossiers ont été étudiés en vertu du règlement de zonage numéro 590-2007 du règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande la présente résolution;



IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans les demandes de permis nos 2017-721, 2017-745 et 2017-759.

Adopté à l'unanimité.

17390-12-2017
point no 7g

PIIA PATRIMOINE – 115, RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de permis numéro 2017-749 pour la propriété située au 115, rue Principale, lot 3 384 787 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la demande consiste à remplacer 7 fenêtres du bâtiment principal pour un modèle de fenêtre à 4 carreaux, un avis favorable du projet a été transmis par Luc Fontaine, architecte;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au PIIA numéro 594-2007 en considérant que la propriété fait partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans la demande de permis numéro 2017-749.

Adopté à l'unanimité

17391-12-2017
point no 7h

DÉROGATION MINEURE – 58, RUE DES CHALETS

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de permis de construction et une demande de dérogation mineure numéro 2017-066 pour la propriété située au 58, rue des Chalets, lot 2 845 474 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le terrain de la propriété visée a été morcelé en 1974, avec une largeur de 15.24 mètres et une superficie de 464.5 mètres carrés;

ATTENDU QUE les normes applicables à un terrain non desservi, en vertu du règlement de lotissement en vigueur, sont de 45 mètres de largeur et de 2800 mètres carrés de superficie;

ATTENDU QUE le demandeur a déposé un plan d'implantation et une analyse de sol démontrant la possibilité de construire un bâtiment principal, une installation septique et un puits, conformément aux règlements s'appliquant à ces travaux;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 7 novembre 2017;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures numéro 595-2007 et du règlement de lotissement numéro 591-2007;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2017-066, concernant la largeur et la superficie du terrain, soit autorisée.

Adopté à l'unanimité.



17392-12-2017
point no 7i

CPTAQ – AUTORISATION RANG SAINT-LAZARE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'autorisation pour la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour le lot 3 383 012 dans la zone 16A, situé sur le rang St-Lazare;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de renouvellement afin de pouvoir continuer l'exploitation d'une sablière d'une superficie approximative de 5000 m² ainsi que l'utilisation d'un chemin d'accès existant situé sur le lot 3 383 034;

ATTENDU QUE les lots faisant l'objet de la demande se situent dans une zone protégée par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE le demandeur désire que la Municipalité appuie sa demande auprès de la CPTAQ;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme et que dans la zone urbaine, l'activité recherchée n'est pas autorisée en vertu du règlement de zonage 590-2007;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité appuie cette demande d'autorisation auprès de la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité

17393-12-2017
point no 8a

SUBVENTION AU CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE SAINTE-CROIX

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande écrite de la part du Club de patinage artistique Sainte-Croix, sollicitant une subvention pour les patineurs et patineuses de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE la Municipalité maintient une politique de subvention pour les clubs de patinage artistique à raison de 100 \$ par enfant;

ATTENDU QU'il y a 2 enfants de Saint-Apollinaire qui sont inscrits;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder aux patineurs de Saint-Apollinaire, une subvention de 100 \$ chaque.

Adopté à l'unanimité

17394-12-2017
point no 8b

ENGAGEMENT DES PRÉPOSÉES À L'ARROSAGE ET À L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE

ATTENDU QUE le conseil municipal retient les services de 2 personnes à titre de préposés à l'arrosage et à l'entretien des patinoires;

ATTENDU QUE seulement un employé a été engagé à ce jour, soit Joël Demers. Pour le 2^e employé, la directrice générale s'engage à signer le contrat de travail lorsque le préposé aura été choisi;

ATTENDU QUE l'horaire de travail des préposés sera géré par le directeur du service des loisirs, selon la météo et l'achalandage des patinoires;

ATTENDU QUE, sous la supervision du directeur des loisirs, les tâches faites par le préposé seront :

- Arrosage des patinoires les soirs et les nuits au besoin.



- Entretien au besoin, avec le tracteur et la zamboni, les glaces les soirs et la fin de semaine.
- Exécuter toutes autres tâches qui pourraient améliorer la qualité de la glace ou améliorer l'expérience des patineurs.
- Produire une facture mensuelle.

ATTENDU QUE les préposés seront rémunérés 16 \$ de l'heure et qu'ils seront payés une fois par mois, sur réception d'une facture;

ATTENDU QUE les préposés, étant travailleurs autonomes, seront responsables de leurs obligations envers les autorités fiscales et gouvernementales concernées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le conseil municipal demande à La Mutuelle des municipalités du Québec d'ajouter M. Joël Demers à titre d'assuré additionnel, ainsi qu'un deuxième employé à venir, exclusivement en regard des activités prévues ci-dessus.

Que le conseil municipal mandate la directrice générale pour signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité

17395-12-2017
point no 9a

DEMANDE À LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC CONCERNANT LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES

ATTENDU que le ministre de la Sécurité publique a délivré à la MRC de Lotbinière une attestation de conformité de son schéma de couverture de risques incendie dans une lettre datée du 18 août 2016;

ATTENDU QU'une attestation de conformité délivrée, le schéma a été adopté le 5 décembre 2016 et entré en vigueur le 14 septembre 2016 par la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QUE l'implantation des schémas de couverture de risques sera profitable au monde municipal, malgré les investissements et les exigences rencontrés, puisque les services incendies qui auront adopté les mesures contenues dans leur plan de mise en œuvre et qui s'y conformeront bénéficieront d'une exonération de responsabilité lors d'une intervention pour un incendie ou une situation d'urgence, à moins d'une faute lourde ou intentionnelle;

ATTENDU QUE la Municipalité confirme avoir réalisé tous les objectifs annuels prévus au schéma de couverture de risques incendie, attesté le 10 août 2016, pour la première année, et qu'elle s'engage à finaliser la mise en œuvre de ce schéma de couverture de risques incendie pour les quatre dernières années;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité s'engage à finaliser la mise en œuvre du schéma de couverture de risques incendie pour les cinq prochaines années.

Que la Municipalité demande à la Mutuelle des municipalités du Québec, telle qu'annoncée par cette dernière, d'accorder à la municipalité de Saint-Apollinaire une réduction de prime, au chapitre de l'Assurance des biens, à titre de membre sociétaire mettant en œuvre les mesures du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, cette réduction étant de l'ordre de 10 %.

Adopté à l'unanimité.

17396-12-2017
point no 11a

QUOTE-PART POUR LE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF LOBICAR POUR L'ANNÉE 2018

ATTENDU QU'il est nécessaire de renouveler notre adhésion au service de transport adapté Lobicar pour l'année 2018;



ATTENDU QUE la quote-part pour le service de transport adapté Lobicar pour l'année 2017 était à 2.25 \$ par habitant;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la municipalité de Saint-Apollinaire accepte qu'il y ait du transport adapté sur son territoire.

Que la municipalité de Sainte-Croix soit nommée mandataire pour l'ensemble des municipalités.

Que le service de transport adapté et collectif de Lotbinière soit délégué pour administrer le service.

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire renouvelle l'entente avec le transport adapté et collectif Lobicar pour l'année 2018 et accepte de payer sa quote-part à 2.30 \$ par habitant pour un total de 14 200.20 \$.

Adopté à l'unanimité.

17397-12-2017
point no 11b

COMMANDITE AU COMITÉ VIACTIVE

ATTENDU QUE le comité Viactive, qui a pour but de faire bouger les personnes âgées, existe depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE le groupe, composé d'environ 25 à 30 personnes, sollicite une commandite pour leur activité spéciale;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder au groupe Viactive un montant de 100 \$ pour leur activité spéciale et souper.

Adopté à l'unanimité.

17398-12-2017
point no 12a

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NO 818-2017 DÉCRÉTANT LES DIVERSES COMPENSATIONS, TAXES ET TARIFICATIONS POUR L'ANNÉE 2018

Avis de motion est par les présentes donné par Jonathan Moreau, conseiller no 3, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement no 818-2017 ayant pour objet de fixer les diverses compensations, taxes et tarification pour l'année 2018 et pour en déterminer les modalités de paiement.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

17399-12-2017
point no 12b

SERVICES JURIDIQUES ANNUELS 2018

ATTENDU QUE le contrat de services juridiques avec le cabinet Joli-Coeur, Lacasse, avocats vient à échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une proposition de services professionnels pour l'année 2018;

ATTENDU QUE ladite proposition comprend les services professionnels suivants :

- Opinions verbales téléphoniques sommaires sur toutes questions relatives aux opérations et activités de la Municipalité;
- Recherches juridiques sommaires concernant les demandes relatives aux opérations et activités courantes de la Municipalité;
- Frais de télécopies.



ATTENDU QUE ces services sont offerts au prix annuel de 1500 \$ en plus des taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter l'offre de services du cabinet Joli-Cœur, Lacasse, avocats, au prix annuel de 1500 \$ (125 \$/mois) TPS et TVQ en sus. Ce prix exclut toute opinion juridique écrite, la rédaction des règlements municipaux et de contrats, ainsi que les opinions verbales nécessitant des recherches élaborées.

Adopté à l'unanimité

17400-12-2017
point no 12c

ACCEPTATION DE RUES ET BASSIN DE RÉTENTION

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les certificats de réceptions définitives de la firme d'ingénieurs SNC-Lavalin pour les travaux de construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts des rues du Cardinal, du Grenat, de l'Améthyste, du Zircon, pour le prolongement des rues Demers, des Genévriers, des Cormiers et Terry-Fox;

ATTENDU QUE ces travaux, incluant l'aménagement d'un bassin de rétention, ont fait l'objet de protocoles d'ententes avec les promoteurs « Gestion R.D. 2003 inc. » et « Paysagiste 2000 inc. » en vertu du règlement numéro 596-2007 sur les ententes relatives aux travaux municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la cession des lots 5 332 162, 5 397 249 et 5 608 883 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, appartenant « Gestion R.D. 2003 inc. »;

D'accepter la cession des lots 5 096 392, 5 443 345 et 5 566 652 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, appartenant « Paysagiste 2000 inc. »;

Les rues cédées à la Municipalité, à titre purement gratuit, sont considérées comme publiques, mais les promoteurs ne seront pas dégagés de leurs engagements et de leurs responsabilités quant à la bonne exécution et à la réalisation des travaux.

Le Conseil autorise le Maire Bernard Ouellet ou le Maire suppléant André Sévigny et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Apollinaire, l'acte relatif à cette cession.

La présente résolution abroge et remplace la résolution no 17373-11-2017.

Adopté à l'unanimité

17401-12-2017
point no 12d

UNIFORMISATION DE LA SIGNIFICATION DES CONSTATS D'INFRACTION AU LONG ÉMIS PAR LES MUNICIPALITÉS

ATTENDU QUE l'émission et la signification d'un constat d'infraction au long, sont une poursuite visant une sanction pénale, dont une sanction à un règlement municipal;

ATTENDU QUE le constat d'infraction au long est une procédure introductive d'instance dès sa signification;

ATTENDU QUE toute poursuite pénale se prescrit par un an à compter de la date de la perpétration de l'infraction;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 19 du Code de procédure pénale, la signification d'un acte de procédure prescrite dans ce code peut être faite au moyen de la poste ou par un agent de la paix ou un huissier;

ATTENDU QUE le greffe de la Cour municipale se charge de la signification d'un constat d'infraction au long;



ATTENDU QUE le greffe de la Cour municipale utilise le moyen de la poste certifiée, pour signifier un constat d'infraction;

ATTENDU QUE les frais pour la signification d'un constat d'infraction par huissier sont couteux et sont à la charge des municipalités;

ATTENDU QUE le greffe de la Cour municipale demande d'uniformiser la procédure de signification pour une meilleure administration et gestion;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser le greffe de la Cour municipale à faire trois tentatives par poste certifiée pour signifier le constat d'infraction à moindre coût.

D'autoriser le greffe de la Cour municipale qu'à défaut d'être dans l'impossibilité d'effectuer cette signification après trois tentatives par poste certifiée, de transmettre cette signification au service d'un huissier sans avis et aux frais de la Municipalité.

D'autoriser le greffe de la Cour municipale à utiliser les services d'un huissier dans une mesure d'urgence, lorsque le délai est restreint dans le temps et qu'il est impossible de signifier le constat d'infraction par poste certifiée, le tout aux frais de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité.

17402-12-2017
point no 12e

MUTATIONS IMMOBILIÈRES – IMPOSITION DU DROIT SUPPLÉTIF AU DROIT DE MUTATION

ATTENDU QUE la loi concernant les droits sur les mutations immobilières autorise, aux articles 20.1 et suivants, les municipalités à adopter, par résolution, le paiement d'un droit supplétif dans le cas de certains transferts qui sont exonérés par la Loi;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU majoritairement

Que la municipalité de Saint-Apollinaire prévoit le paiement d'un droit supplétif dans les cas exonérés, le tout conformément aux dispositions de ladite loi.

Adopté à la majorité.

*Les conseillers no 2, Jean-Pierre Lamontagne et
no 3, Jonathan Moreau votent contre cette résolution.*

17403-12-2017
point no 12f

OCTROI DU CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER DE L'HÔTEL DE VILLE ET PLACE FRANCOEUR

ATTENDU QUE le contrat d'entretien ménager de l'hôtel de ville et place Francoeur viendra à échéance le 31 décembre 2017;

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour effectuer l'entretien ménager de l'hôtel de ville et de l'édifice place Francoeur, comprenant la salle du Conseil et la bibliothèque;

ATTENDU QUE 4 soumissions ont été reçues, soit :

Un montant forfaitaire de :	Conciergerie Rive sud	Hélène Drolet	Martin Paquet	Lise Martineau
Du 1 ^{er} janvier 2018 au 31 déc. 2018 :	2882.20 \$/mois	1800 \$/mois	1500 \$/mois	1400 \$/mois
Du 1 ^{er} janvier 2019 au 31 déc. 2019 :	2932.06\$/mois	1800 \$/mois	1650 \$/mois	1400 \$/mois
Du 1 ^{er} janvier 2020 au 31 déc. 2020 :	2982.78\$/mois	1800 \$/mois	1700 \$/mois	1500 \$/mois



Et pour tous les autres travaux sur demande (location de salle) un taux horaire de :	Conciergerie Rive sud	Hélène Drolet	Martin Paquet	Lise Martineau
Du 1 ^{er} janvier 2018 au 31 déc. 2018 :	23.80 \$	25 \$	18 \$	20 \$
Du 1 ^{er} janvier 2019 au 31 déc. 2019 :	24.20 \$	25 \$	18.50 \$	20 \$
Du 1 ^{er} janvier 2020 au 31 déc. 2020 :	24.65 \$	25 \$	19 \$	20 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accorder le contrat d'entretien ménager au plus bas soumissionnaire, madame Lise Martineau, au coût mentionné ci-dessus, selon les modalités inscrites au devis d'entretien ménager.

Adopté à l'unanimité

17404-12-2017
point no 12g

NOMINATION DE M. DANIEL LAFLAMME À TITRE D'ADMINISTRATEUR DU CA DE L'OMH DU SUD

ATTENDU QUE monsieur Daniel Laflamme, conseiller no 1, a été nommé lors de la séance ordinaire du Conseil du 13 novembre dernier, responsable de l'OMH du Sud de Lotbinière;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De nommer officiellement, par la présente résolution, monsieur Daniel Laflamme, à titre d'administrateur du CA de l'OMH du Sud, dès le 1^{er} janvier 2018.

Adopté à l'unanimité.

17405-12-2017
point no 12h

PARTICIPATION AU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC – BONIFICATION ACCÈSLOGIS

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Apollinaire désire adhérer au programme *Rénovation Québec* dans le but de bonifier le programme *AccèsLogis Québec* pour la réalisation du projet ACL 826, soit le projet d'agrandissement de la Corporation des aînés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la municipalité de Saint-Apollinaire demande à la Société d'habitation du Québec de participer au programme *Rénovation Québec*. La Municipalité désire adhérer au Volet II, Intervention 6 (bonification *AccèsLogis Québec*) et demande un budget de l'ordre de 215 360 \$. Ce montant total d'aide financière sera assumé en parts égales par la Municipalité et la SHQ.

Le Conseil autorise le Maire Bernard Ouellet ou le Maire suppléant André Sévigny et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer les ententes de gestion et de sécurité relatives au programme *Rénovation Québec*.

La Municipalité accordera le montant en aide financière au projet et adoptera à cet effet un règlement de rénovation pour le programme *Rénovation Québec*.

Adopté à l'unanimité.



17406-12-2017
point no 12i

**ACHAT D'UN NOUVEAU CAMION DE RÉCUPÉRATION PAR LE SERVICE DE
RÉCUPÉRATION CENTRE DE LOTBINIÈRE**

ATTENDU QUE le comité du Service de récupération Centre de Lotbinière a discuté de la possibilité d'achat d'un nouveau camion de récupération à la séance du 30 novembre 2017 et a demandé de consulter les conseils des municipalités membres du service;

ATTENDU l'évaluation effectuée par les membres du comité sur le type de camion qui conviendrait au service en commun;

ATTENDU QUE le coût annuel de la dette pour payer ledit camion pourrait représenter la somme de 36 400 \$ annuellement sur une période de 10 ans et ferait partie intégrante de la facturation annuelle de la quote-part de chaque municipalité membre, tel que représenté dans le tableau ci-dessous;

Municipalités	Statistiques 2017**		Contributions 2018	
	km	temps		\$
St-Agapit	3 527	249.00	17.53%	6 382 \$
St-Apollinaire	6 305	417.45	30.31%	11 032 \$
Laurier-Station	1 979	203.66	12.24%	4 455 \$
Val-Alain	2 466	102.25	9.56%	3 481 \$
St-Flavien	1 610	99.34	7.47%	2 718 \$
Issoudun	1 611	69.08	6.33%	2 305 \$
Dosquet	1 777	79.00	7.09%	2 581 \$
St-Édouard	2 259	112.50	9.47%	3 446 \$
TOTAL	21 534	1 332.28	100.00%	36 400 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité :

d'informer le comité du Service de récupération Centre de Lotbinière que les membres du conseil de Saint-Apollinaire sont en accords pour l'achat d'un camion neuf pour un montant n'excédant pas 325 000 \$ taxes nettes, tel que le choix du comité.

Adopté à l'unanimité.

point no 13a

**POINT D'INFORMATION : DÉPÔT CONCERNANT CERTAINS DONS, MARQUES
D'HOSPITALITÉ OU AUTRES AVANTAGES**

La directrice générale déclare avoir reçu une déclaration des membres du conseil concernant la réception de certains dons, marques d'hospitalité ou autres avantages supérieurs à 200 \$ durant l'année 2017.

17407-12-2017
point no 13b

**ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE
2018**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité



Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2018, qui se tiendront le lundi et qui débuteront à 19 h 30.

15 janvier 2018	5 février 2018
5 mars 2018	9 avril 2018
7 mai 2018	4 juin 2018
9 juillet 2018	13 août 2018
10 septembre 2018	1 ^{er} octobre 2018
5 novembre 2018	3 décembre 2018

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale conformément à la loi qui régit la Municipalité.

Adopté à l'unanimité

17408-12-2017
point no 16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 4 décembre 2017 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

17409-12-2017
point no 17

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 4 décembre 2017, à 20 h 14.

Adopté à l'unanimité

Bernard Ouellet,
Maire

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

Je, Bernard Ouellet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL : 15 JANVIER 2018
